

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 octobre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-161

**FONDS VERT – FONDS
D'ACCÉLÉRATION DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS
LES TERRITOIRES - MESURE
« AIDE AUX MAIRES
BÂTISSEURS »**

ÉDITION 2025

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 septembre
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 8 octobre 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 7
octobre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M.
Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe
par Mme Sophie Tsiavia, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Mihidoiri Ali, M. Henry Hippolyte par M.
Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Cadet par M. Alain Iafar,
M. Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia
Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme
Paméla Trécasse par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice Payet,
Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-161

**FONDS VERT – FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DANS LES TERRITOIRES - MESURE « AIDE AUX MAIRES BÂTISSEURS »**

ÉDITION 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant le contexte de baisse importante de la production de logements et de difficultés rencontrées par la population pour se loger ;

Considérant la volonté de l'Etat d'aider les communes qui autorisent la production de logements vertueux sur le territoire ;

Considérant l'intérêt de ce dispositif financier auquel la ville du Port est éligible ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 24 septembre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de l'engagement de l'État envers les communes au travers de la mesure « aide aux maires bâtisseurs » pour l'année 2025 ;

Article 2 : de solliciter à ce titre 110 000 € de soutien financier auprès de l'Etat ;

Article 3 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

FONDS VERT – FONDS D’ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES - MESURE « AIDE AUX MAIRES BÂTISSEURS »

ÉDITION 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l’avis du conseil municipal sur la mobilisation de la mesure « aide aux maires bâtisseurs » édition 2025, relevant du fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires, intégré au Fonds Vert, porté par l’Etat.

Dans un contexte de baisse importante de la production de logements et de difficultés rencontrées par la population pour se loger, la loi de finances pour 2025 a créé au sein du Fonds Vert, une mesure d’« aide aux maires bâtisseurs », destinée aux communes qui autorisent la production de logements vertueux sur leur territoire. Cette aide est destinée à contribuer au financement des équipements publics et autres aménagements d’aménités urbaines favorables à l’accueil de nouveaux habitants et à l’amélioration du cadre de vie.

Elle sera attribuée aux communes dont les élus autorisent des projets de logement sans consommation d’espaces naturels ou situés dans des dents creuses sur la période allant du 1^{er} avril au 15 septembre 2025.

L’ensemble des communes de La Réunion respectant une proportion minimale de 20 % du parc de logement existant sur leur territoire en logement locatif social (en référence aux obligations liées à la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain) est éligible au dispositif. Les opérations inscrites au sein des périmètres ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) ou du périmètre de l’Ecocité ainsi que les communes dépassant les objectifs des contrats de mixité sociales seront prioritaires.

Pour bénéficier de cet accompagnement, les communes volontaires devront déposer une demande avant le 15 septembre 2025.

Au regard du parc de logement locatif social, de sa situation en ORT et dans l’Ecocité, la commune du Port est éligible à ce dispositif de relance.

Le montant prévisionnel de l’aide correspond à un montant socle, compris entre 1 000 € et 2 000 € par logement produit répondant aux critères suivants :

- Permis de Construire délivrés entre le 1^{er} avril 2025 et le 15 septembre 2025 ;
- Opérations d’au moins 2 logements ;
- Densité minimale à la parcelle de terrain de 0,8 (rapport entre la surface de plancher et la surface du terrain).

Un bonus compris entre 1 000 € à 1 500 € pourra également être attribué par logement social.

L’aide sera versée :

- si la commune atteint l’objectif fixé de production ;
- si la production est compatible avec l’atteinte des objectifs de production de logements sociaux ou de rattrapage.

Considérant l’ensemble des critères d’éligibilité, la ville du Port a identifié 3 opérations permettant la construction de 55 logements au total, dont 30 logements intermédiaires et 25

logements libres correspondant à un montant maximum d'accompagnement financier de 110 000 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte de l'engagement de l'État envers les communes au travers de la mesure « aide aux maires bâtisseurs » pour l'année 2025 ;
- de solliciter à ce titre 110 000 € de soutien financier auprès de l'Etat ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.